Compte-rendu du conseil communal du 03.12.2018

1 Introduction

Premier conseil communal et prestation de serment pour notre premier représentant depuis 2006. L'ordre du jour du conseil communal du 03.12.2018 comportait un point majeur pour la vie de notre commune, à savoir l'approbation de la convention/compromis de vente entre la ville et le promoteur pour le projet « Ilot des Pastures »

2 Compte-rendu (non-exhaustif) de nos interventions, votes et analyse.

Point 4 : Pacte de majorité

Nous avons voté contre. Si nous pouvons reconnaître que la Ville a été administrée avec une certaine régularité depuis 2006, les enjeux majeurs qui attendent tous les citoyen.ne.s à cause de notre impact sur l'environnement nécessitent selon nous une réorientation de la politique de la Ville. Le reconduction de la majorité en place, avec la liste MR-CI, n'est pas un signal en ce sens, et au vu des « performances » du MR au sein du gouvernement fédéral, ce manque d'innovation politique est à déplorer.

Point 18 : Caserne des pompiers : contrat d'occupation précaire.

Nous avons souhaité connaître l'état d'avancement du projet de nouvelle caserne.
La Ville a répondu que 1) le budget avait été voté (on parle ici d'environ 2 millions d'euros) 2) Binche fait partie d'une zone de secours et que donc 3) la localisation exacte restait à déterminer en fonction de cette zone à couvrir,

Point 19 : Îlot des Pastures

Un projet qui mêle habitations et surfaces commerciales sur une étendue située sur l'actuel parking des Pastures et alentours.

Nous avons demandé le report du vote pour la simple et bonne raison qu'avec la présence de nouveaux conseillers, l'analyse sereine d'un dossier en route depuis 10 ANS et d'une telle complexité par chacun dans un délai aussi court *(n'en déplaise à Monsieur Devin, notre conseiller a pris connaissance du dossier dans le meilleur délai possible dès qu'il a su se libérer de son travail – car oui les conseiller.e.s communaux ont une vie professionnelle)* est impossible, et cela valait pour l'ensemble des nouveaux conseiller.e.s. Il est étonnant de constater qu'un point aussi crucial ait été mis au vote dans la foulée de l'installation du nouveau conseil communal…

Nous épinglerons la note d'humour du conseiller communal du groupe MR-CI, lequel, face à la quantité conséquente de papier utilisée pour obtenir une copie du dossier « Ilot des pastures » nous a demandé combien d'arbres avaient été coupés ?
Ces deux remarques (délai de consultation et utilisation de papier) constituent un aveu criant sur le retard accusé par la Ville de Binche dans la numérisation électronique de leurs dossiers. Le groupe Union l'avait demandé par le passé. Chacun pourra tirer bénéfice d'une consultation électronique des dossiers...
Ce projet est toujours en cours auprès de la Ville. En attendant, espérons qu'il restera des arbres...

Le report a bien évidemment été refusé.

Malgré tout, notre première lecture nous a amené aux conclusions suivantes :

Nous reconnaissons l'intérêt de développer un projet d'habitations et nous reconnaissons la particularité de ce projet :
- Il est situé dans le centre-ville (qui ne sacrifie aucune surface agricole, et n'est pas érigé sur une zone inondable comme la Ville l'a envisagé un moment)
- Il offrira des habitations modernes, fonctionnelles et répondant au minimum aux dernières prescriptions environnementales (isolation, consommation énergétique).
- Il permettra un afflux de nouveaux habitants dans le centre-ville, donc a proximité immédiate des nouveaux commerces, des commerces existants, des transports en communs et d'autres services.
- Nous soulignons également la présence d'espaces verts dans le projet, ainsi que, nouvelle information, la mise à l'air de la rivière existante, permettant à la fois d'assurer la gestion des flux d'eau de la zone inondable (car oui, une des parcelles du projet présente bel et bien un risque d'inondation) et servir de zone d'agrément, ce qui est plutôt rare à notre connaissance. Ces deux éléments seront pris en charge par la Ville car la majorité a estimé qu'il s'agissait d'un service d'utilité publique.

Cependant, nous avons émis des doutes quant à la nécessité d'un centre commercial de 8000m² qui ferait peser une menace inacceptable sur l'offre de commerce existante et qui peine à se maintenir dans le centre ville.

En effet, c'est un second promoteur qui prendra en charge les affectations de ces surfaces commerciales.

Notre question à la majorité a été de savoir quelles garanties ou mécanismes avait prévu la Ville pour préserver l'offre commerciale existante et ne pas laisser « libre cours » à ce promoteur commercial.
Il nous a été répondu que le promoteur du projet global s'engageait à déposer un permis pour l'ensemble du projet, au sein duquel figureraient également les permis pour les commerces à développer (définissant notamment le type de commerce). La Ville garde donc une possibilité de refuser des commerces qui ne correspondraient pas à ses attentes.

Si cela reste possible sur le papier, nous serons particulièrement attentifs à la capacité de la Ville à oser refuser tel ou tel commerce, et qui par conséquent, menacerait la réalisation

globale du projet. En effet, si le permis global est refusé, la vente de l'ilot des pastures n'aura pas lieu. On peut également faire l'hypothèse d'un « chantage » de la part du promoteur (qui a promis une enveloppe substantielle, et notamment pour la démolition de l'actuelle Maison de l'entreprise) qui pourrait retirer ses *billes si ses exigences commerciales ne sont pas acceptées, et tant pis pour les dommages collatéraux.*

A la vue de ces éléments positifs et négatifs, et n'ayant pas eu la possibilité d'approfondir l'ensemble du dossier de la façon qualitative que mérite un tel enjeu, nous nous sommes abstenus de voter.

Point 23 :Travaux à Waudrez (Avenue Prince Baudouin et autres)

Une initiative citoyenne était restée sans réponse. Les signataires avaient demandé une meilleure information sur le phasage des travaux et une garantie des accès à leurs habitations. Notre conseiller communal a remis au Bourgmeste une copie de la lettre initiale ainsi que les signatures des riverains.

Le Bourgmestre a répondu qu'une consultation citoyenne avait eu lieu à ce sujet. Pour le futur, Le début des travaux est estimé au deuxième semestre 2019. Une réunion de chantier se tiendra chaque semaine et le gestionnaire du chantier pourra être contacté par chaque riverain. Le Bourgmestre demande de faire confiance (?) et que les accès seront possibles. Pour information, il s'agit d'une chantier étalé sur 450 jours et dirigé par l'I.D.E.A.

Point 36 : Environnement – validation du coût-vérité

Nous avons rappelé que Binche se situe au dessus de la moyenne dans la quantité de déchets produits par habitants. Si l'intercommunale qui gère les déchets maîtrise ses coûts et que la taxe communale n'a pas varié depuis des années, il y a clairement une marge de progression pour que les citoyens puissent baisser leur production de déchets et à terme, faire baisser la taxe. Nous avons donc demandé quelles étaient les mesures de la Ville qui allaient dans ce sens ?

La majorité nous a répondu que des solutions étaient en place (lesquelles?) et que cette taxe est un coût-vérité : qui pollue, paie.

Néanmoins, la majorité proposera un plan stratégique avec un plan d'action et une budgétisation de ces mesures.

Nous serons attentifs à ces « propositions » et viendront avec les nôtres pour comparer le degré de volonté de la majorité pour œuvrer à une vraie réduction de déchets et une remise en cause de nos habitudes de consommation, avec un bénéfice pour tous à la clé.